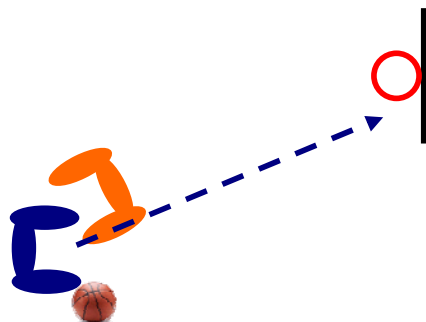


## Précisions sur la Contre Attaque

Le nouveau critère de jugement de la faute antisportive sur contre attaque (contact latéral ou arrière du dernier défenseur) s'applique non seulement sur le dribbleur, mais aussi sur le tireur, c'est-à-dire jusqu'à ce que le tireur ait repris ses appuis au sol.

Etre devant le joueur = avoir un appui et une épaule entre l'attaquant et le chemin direct vers le panier.



## Précisions sur le Retour en Zone

1. Un dribbleur montant le ballon de sa zone arrière à sa zone avant qui s'arrête à cheval sur la ligne médiane tout en continuant son dribble est considéré en zone arrière.

S'il effectue :

- une passe dans le dribble en zone arrière : c'est légal.
- une passe après avoir arrêté son dribble : il est considéré en zone avant. Il ne peut pas passer le ballon à un coéquipier en zone arrière.

2. Un joueur défenseur sautant de sa zone avant qui capte le ballon en l'air (interception) et qui retombe dans sa zone arrière ou à cheval sur la ligne médiane ne commet pas de retour en zone car il établit un **NOUVEAU CONTROLE**.

Il est considéré légalement dans sa zone arrière, il peut donc dribbler dans sa zone arrière ou transmettre le ballon à un coéquipier dans sa zone arrière.

## Protocole d'avant match à tous les niveaux

- Lors de l'arrivée des arbitres sur le terrain, 20 minutes avant le début de la rencontre, ils saluent les staffs présents des équipes. Ils vont ensuite en face de la table de marque.
- En cas de présentation des équipes :
  - o Les arbitres doivent se diriger vers la table de marque dès la fin des présentations pour serrer la main aux deux entraîneurs.
- En l'absence de présentation des équipes :
  - o Le 1<sup>er</sup> arbitre siffle les trois minutes, puis les arbitres doivent se diriger vers la table de marque pour serrer la main aux deux entraîneurs.